



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
16/09/2020	16/09/2020	2020- 10103

## 1. Intitulé du projet

La société NEXITY souhaite construire un nouveau lotissement sur la commune de BLANQUEFORT. Le projet se situe Lieu-dit Taste de Claouey et possède une surface totale de 22 180 m<sup>2</sup>.

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47°a	Défrichement d'une superficie supérieure à 0,5 ha. (1,00 ha)

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un aménagement faisant l'objet d'un permis d'aménager, il nécessite donc une opération de défrichement des parcelles N° 45 ; 46 ; 47 ; 51 ; 52 63 ; 62 ; 64 ; 65 ; 66 ; 67 ; 68 ; 76 ; 79 ; 78 ; 77 ; 80 ; 82 ; 83 ; 84 ; 85 ; 86 ; 88 ; 90 ; 91 ; 92 ; 93 ; 94 ; 118 ; 181 ; 183 ; 220 ; 244 de la section CM à BLANQUFORT.

Après consultation de la DDTM la demande d'autorisation de défrichement porte sur une surface de 10 025 m<sup>2</sup> soit 1,00 ha.

Le projet d'aménagement de Nexity Foncier Conseil se compose de 35 lots d'une surface moyenne de 150 m<sup>2</sup> et d'un macro lot de 1 800 m<sup>2</sup>. L'accès au lotissement se fera par deux voies principales qui desserviront l'ensemble des lots depuis l'Avenue de la Salle de Breillan et la Rue Michel de Montaigne. L'accès se fera par des voies nouvelles à double sens puis à sens unique.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est de créer un aménagement en continuité avec l'urbanisation existante au nord et au sud du site. Le lotissement accueillera 35 lots et un macro-lot locatif social.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage et arrachage des souches.

Phase de construction des aménagements

- terrassement et nivellement du site ;
- passage des réseaux enterrés et de l'ensemble des réseaux divers ;
- aménagement des voies d'accès et des ouvrages de gestion des eaux pluviales ;
- réalisation des espaces paysagés et des espaces communs ;
- construction des maisons individuelles et immeubles collectifs.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Il n'y a pas de phase d'exploitation prévu dans le cadre du défrichage des parcelles.

Le lotissement sera géré par une ASL ou un syndic de copropriété afin d'organiser la tenue des espaces verts ainsi que des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de loi sur l'eau (IOTA); permis d'aménager; autorisation de défrichement

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du lotissement (ha)	22,180 ha
Surface de la demande d'autorisation de défrichement (ha)	1,00 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

LIEU DIT TASTE DE CLAOUEY 33290  
BLANQUEFORT

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 3 8 ' 4 1 " O Lat. 4 4 ° 5 5 ' 0 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche est située à 2,7 kilomètres de la zone d'étude. Il s'agit de la Réserve naturelle des Marais de Bruges (720002383). Le ZNIEFF de type 2 le plus proche se trouve à 1,54 km et correspond au Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines (FR7200805).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 7,8 km d'une zone couverte par un arrêté de protection de biotope, son identifiant est FR3800891 et correspond au Site d'Azuré de la Sanguisorbe de Lesqueblanque.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ni dans une zone potentiellement humide d'après le site SIG Réseau zones humides. Les relevés floristiques ainsi que les sondages pédologiques réalisés ne présentent pas de traits caractéristiques de zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BLANQUEFORT est soumise à risque important d'inondation. Elle est soumise à un plan de prévention des risques inondations (PPRI prescrit le 02/03/2012) et possède un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI labellisé le 05/11/2015). Elle n'est pas concerné par un plan de prévention des risques technologique (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BLANQUEFORT est concernée par une ZRE. Elle concerne l'aquifère de l'oligocène à l'Ouest de la Garonne. La cote de référence est 30 mNGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un forage est présent à proximité de la zone d'étude, le forage est référencé BSS001XWER et n'est pas utilisé pour la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 1,84 km d'un site Natura 2000. Le site en question est le FR7200805 et correspond au Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le futur lotissement sera raccordé au réseau d'adduction en eau potable de la commune.  Cette demande sera étudiée par le gestionnaire du réseau lors de la demande de permis d'aménager.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne un aménagement de la surface du sol, en aucun cas il impliquera des drainages ou modifications des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements seront nécessaires pour la réalisation des fondations de la voirie et le passage des réseaux, ainsi que lors de la mise en place des fondations des maisons individuelles.  Les déblais seront valorisés sur site. Ceux ne pouvant être valorisés seront conduits dans un centre de tri agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts du projet sont décrits dans la note écologique en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas la ZNIEFF, le site NATURA 2000, ainsi que les sites inscrits et classés. Il n'engendrera pas de prélèvements d'eaux souterraines notamment au niveau de la ZRE.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer de la consommation d'espaces forestiers dans la mesure où ce dernier fait l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BLANQUEFORT est concernée par un Plan de Prévention du Risques Inondation. La commune est soumise à des prescriptions que le projet devra respecter dans sa phase de travaux et d'exploitation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, le projet générera des déplacements d'engins de chantier de manière fréquente.  Lors de la phase exploitation, la circulation quotidienne se mettra en place avec les habitants.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans sa phase de travaux, le projet n'engendrera pas de nuisances olfactives. Durant la phase d'exploitation, les nuisances olfactives seront dues aux déchets et aux eaux usées, tous deux seront collectés et gérés par des filières spécifiques de traitement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase travaux, le projet peut être source de vibrations. Néanmoins, les entreprises en charge des travaux devront respecter la législation en vigueur et réduire les nuisances au maximum.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<p>Le futur lotissement sera source d'émissions lumineuses à partir de l'éclairage public mis en place le long des voiries.</p> <p>Le projet se situe à proximité de zones résidentielles qui possèdent de l'éclairage public.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des rejets dans l'air peuvent avoir lieu (poussières, gaz d'échappement) de façon sporadique et en quantité assez faible.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le lotissement va générer des eaux de ruissellement. Les eaux pluviales seront gérées à l'échelle du lotissement soit par infiltration soit par débit régulé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet produira des effluents : - Eaux usées des habitations</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet de défrichement va générer des déchets (écorces, sciures, déchets végétaux). Ces derniers seront gérés par la "filière bois" et valorisés.</p> <p>Dans la phase exploitation, le lotissement produira des déchets ménagers.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles concernées par le projet ne sont pas employées pour des activités humaines.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Concernant le défrichement d'une surface de 1,00 ha, au regard :

- de l'existence d'une zone boisée à l'ouest du terrain pouvant représenter une zone de report pour les espèces faunistiques ;
- du respect des règles de coupes des arbres ;
- de la bonne gestion des eaux pluviales ;
- de l'impact considéré comme faible sur les différentes zones protégées ;
- de la faible valeur patrimoniale de la parcelle

Nous considérons que le projet ne justifie pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 15/09/2020

# ODACE

Projet d'aménagement de lotissement

Lieu-dit « Taste de Claouey »

Commune de BLANQUEFORT (33)

## Note écologique

*Visites du 25 février et du 23 juin 2020*



Gérard GARBAYE – Conseil en environnement

350 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33200 Bordeaux

Tel : 05 57 22 15 13 – Port : 06 23 30 38 86 – e-mail : gerard.garbaye@gmail.com

SIRET : 347 872 228 00031

Juillet 2020

## Table des matières

1.	PRESENTATION DU SITE .....	5
1.1.	Le contexte géographique .....	5
1.2.	Aspect administratif : les recensements et protections au titre du milieu naturel.....	5
1.3.	Les zones humides du SDAGE et du SAGE .....	6
2.	LA METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNE, FLORE, HABITATS.....	7
2.1.	Méthodologie des inventaires flore et habitats .....	7
2.2.	Méthodologie des inventaires faune .....	8
3.	LES HABITATS ET LA FLORE .....	10
3.1.	Approche de la valeur patrimoniale des habitats.....	10
3.2.	Les habitats et la flore du site .....	11
3.2.1.	Les habitats .....	11
3.2.2.	La flore .....	14
4.	LA FAUNE .....	15
4.1.	Approche de la valeur patrimoniale des espèces animales.....	15
4.2.	La faune du site .....	15
4.2.1.	Les insectes .....	15
4.2.2.	Les amphibiens .....	17
4.2.3.	Les reptiles.....	17
4.2.4.	Les oiseaux.....	18
4.2.5.	Les mammifères.....	19
5.	INTERET ECOLOGIQUE.....	21
5.1.	Aspect général .....	21
5.2.	Les habitats et la flore .....	21
5.3.	La faune .....	21
5.4.	Aspect fonctionnel .....	22
5.5.	Conclusion.....	22
6.	IMPACTS ET MESURES .....	23
6.1.	Effet d'emprise et risque de destruction d'animaux .....	23
6.2.	Impacts sur les recensements et protections.....	24

## Liste des figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET .....	5
FIGURE 2 : ASPECT ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE .....	6
FIGURE 3 : CARTE DES HABITATS .....	13
FIGURE 4 : CARTE DE LA FAUNE ET DES HABITATS D'ESPECES .....	20

## Liste des tableaux

TABEAU 1 : RECENSEMENTS ET PROTECTIONS AU TITRE DU MILIEU NATUREL .....	6
TABEAU 2 : DATES DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN .....	7
TABEAU 3 : LES HABITATS DE L'EMPRISE DU PROJET .....	11
TABEAU 4 : LISTE DES PLANTES INVASIVES .....	14

TABLEAU 5 : LISTE DES PAPILLONS DE JOUR.....	16
TABLEAU 6 : LISTE DES COLEOPTERES PATRIMONIAUX DANS L' AIRE D' ETUDE ELARGIE.....	17
TABLEAU 7 : LISTE DES REPTILES.....	18
TABLEAU 8 : LISTE DES OISEAUX.....	18
TABLEAU 9 : LISTE DES MAMMIFERES.....	19
TABLEAU 10 : PERIODE DE DEFRICHEMENT ET DEBROUSSAILLAGE .....	23

# 1. PRESENTATION DU SITE

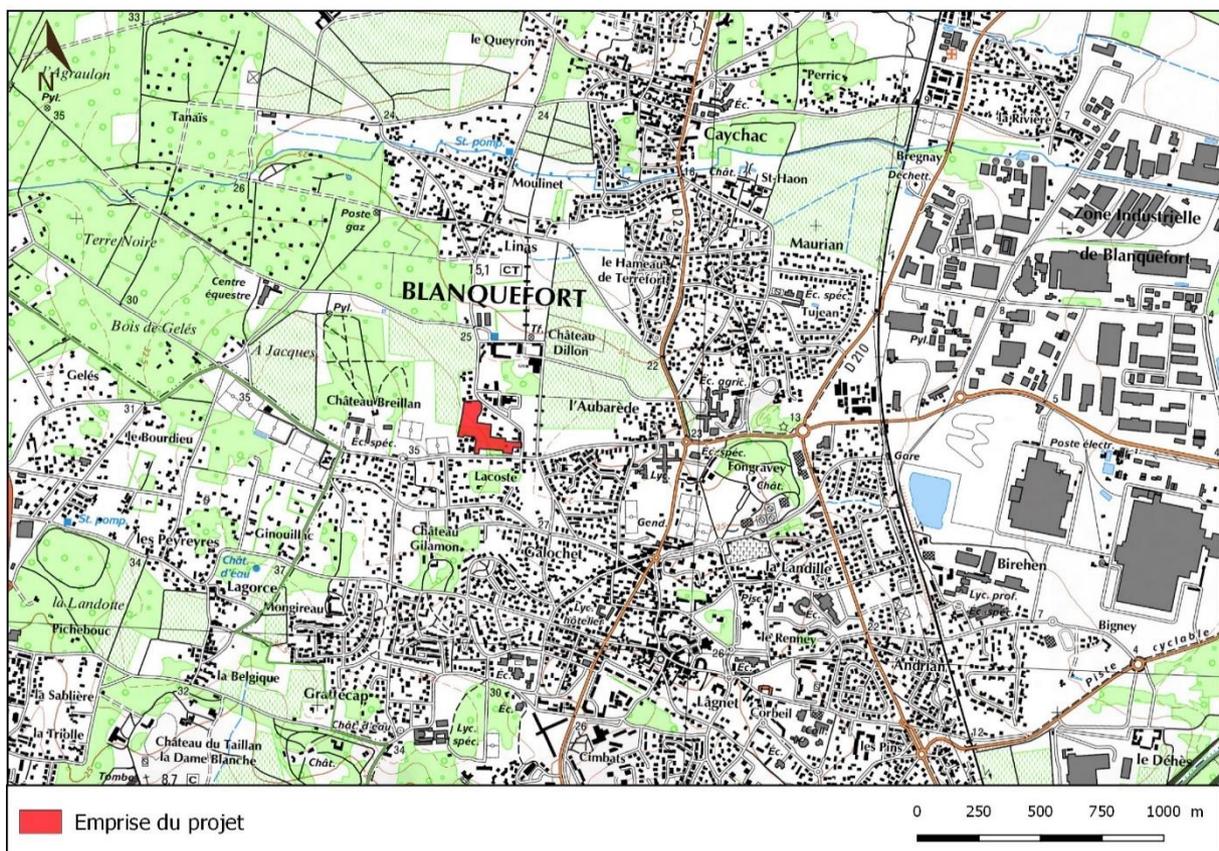
## 1.1. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Les terrains, objets de cette expertise, se localisent sur un secteur enrichi entre la Rue Michel Montaigne et l'Avenue de la Salle de Breillan, sur la commune de Blanquefort (33), commune du Nord de l'agglomération bordelaise.

Situés 1 km au Nord-Ouest du bourg, ils sont à l'interface d'une urbanisation pavillonnaire au Sud et les vignobles à l'Ouest (Château Breillan), au Nord et à l'Est (Château Dillon).

Notons cependant que les terrains du projet, d'une superficie voisine de 22 300 m<sup>2</sup>, s'insèrent dans une dent creuse de l'urbanisation et sont entourés par de l'habitat individuel.

Figure 1 : Localisation du projet



## 1.2. ASPECT ADMINISTRATIF : LES RECENSEMENTS ET PROTECTIONS AU TITRE DU MILIEU NATUREL

Le site du projet ne se trouve inclus dans aucun périmètre de recensement ou de protection administrative au titre du milieu naturel.

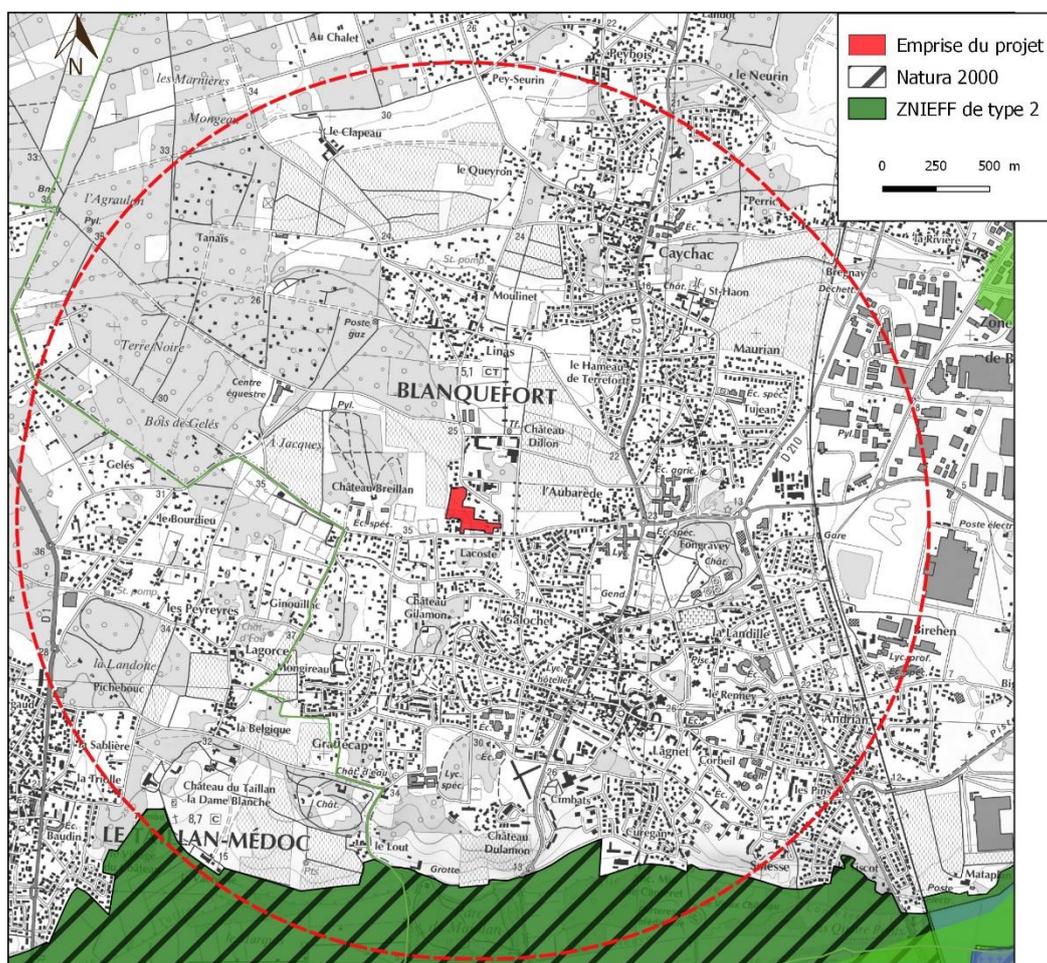
Cependant, deux périmètres se trouvent dans un rayon de 2 km autour du site, ils concernent l'entité d'intérêt écologique de la vallée de *la Jalle de Blanquefort*, affluent de *la Garonne*, localisée 1,5 km au Sud du projet.

Tableau 1 : Recensements et protections au titre du milieu naturel

ZNIEFF de type 2	720030039	Réseau hydrographique de La Jalle, du Camp de Souge à La Garonne, et Marais de Bruges
Natura 2000	FR7200805	Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines (« Directive Habitats »)

Notons à plus de 2,5 km du projet, les Marais en rive gauche de la Garonne à l'aval de Bordeaux, et plus à l'Est *La Garonne*. Des recensements et des protections traduisent leur intérêt écologique.

Figure 2 : Aspect administratif et réglementaire



### 1.3. LES ZONES HUMIDES DU SDAGE ET DU SAGE

Le projet de lotissement se localise en dehors des Zones Humides effectives du Bassin Adour-Garonne et de l'enveloppe territoriale des principales zones humides du SAGE Estuaire Gironde (SMIDDEST).

## 2. LA METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNE, FLORE, HABITATS

Les investigations ont été réalisées le 25 février et 23 juin 2020.

Tableau 2 : Dates des investigations de terrain

Dates	25 février 2020	23 juin 2020
Conditions climatiques	Couvert - 12°C à 12 h	Soleil - 27°C à 12 h
Groupes étudiés	Flore Amphibiens Oiseaux Mammifères	Flore Insectes Reptiles Oiseaux Mammifères

Ces deux visites permettent de caractériser les habitats du site, d'en approcher son peuplement faunistique et de réaliser un diagnostic suffisamment robuste pour dégager la sensibilité du site - bien évidemment avec les réserves dues au nombre d'investigations.

### 2.1. METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FLORE ET HABITATS

La description de la couverture végétale d'un site comprend deux parties :

- L'étude des groupements végétaux (phytosociologie). Cette étude détermine la nature des groupements végétaux (appelés également « habitats ») du site. Indispensable pour comprendre la structure et les mécanismes de l'évolution des écosystèmes, elle permet également de déterminer la qualité des habitats<sup>1</sup> présents, et d'en prévoir la sensibilité vis à vis d'un aménagement.
- L'étude des espèces végétales sauvages (floristique), avec en particulier la recherche des stations d'espèces patrimoniales, protégées ou non.

Sur le terrain, les deux parties se font simultanément. D'une manière générale, la méthode principale consiste d'abord en une détermination sommaire des grandes séries de végétation et une analyse des stades de développement.

Ensuite, pour chaque faciès, sur une surface homogène et réduite qui sert de témoin, il s'agit de déterminer l'ensemble des espèces présentes, avec un coefficient d'abondance-dominance (méthode des relevés phytosociologiques). On dégage alors de chaque relevé un groupe écologique significatif, lié aux espèces bio-indicatrices qu'il contient. On arrive ainsi à la définition d'associations végétales, dont la classification est aujourd'hui reconnue et détermine la valeur patrimoniale des habitats.

Par ailleurs, lorsqu'une espèce sensible est rencontrée, une recherche orientée vise à acquérir une connaissance la plus possible de sa distribution.

<sup>1</sup> Rappelons que l'union européenne a établi, sur la base des groupements végétaux classés par les spécialistes scientifiques, une liste des habitats européens.

## Cas particulier des zones humides

Selon l'arrêté du 24 juin 2008, « l'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées « habitats » ».

Sur la base de la définition des associations végétales, il est possible de les rattacher à la typologie française Corine Biotopes et à la typologie européenne du manuel EUR15 pour les habitats d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne 92/43/CEE.

Il est alors possible de déterminer si cette formation correspond à un ou des habitats caractéristiques des zones humides parmi ceux mentionnés en annexe 2 de l'arrêté.

Lorsqu'il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données relatives aux habitats, l'utilisation du critère floristique s'avère nécessaire.

L'analyse du relevé floristique permet de dégager une liste des espèces végétales dominantes (pourcentage de recouvrement) toutes strates confondues. Si la moitié au moins de ces espèces figure dans la liste des espèces indicatrices de zones humides figurant dans l'arrêté, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

## 2.2. METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNE

La fréquentation d'un secteur par une espèce donnée est notamment dépendante de la nature des sols et de la végétation en place. Elle est d'un déterminisme complexe et doit être étudiée en fonction de l'autoécologie<sup>2</sup> de chaque taxon.

Les espèces animales ont été repérées, soit par observation directe, soit par identification d'indices de présence. Les déterminations sont parfois étayées par les photographies prises lors des passages.

Certains groupes sont plus faciles à observer que d'autres, dans l'approche généraliste d'investigation mise en œuvre. Toutefois, le contact occasionnel d'individus appartenant à des espèces cryptiques, comme par exemple les reptiles et amphibiens, permet d'accéder à une connaissance suffisante de la réalité locale afin de discerner les enjeux naturalistes spécifiques au site.

L'identification de certaines espèces lors des missions de terrain, la présence d'indices et le repérage de différents types de milieux et des habitats spécifiques ont permis de reconstituer les peuplements du secteur.

Pour les identifications de terrain la méthode varie en fonction du groupe recherché.

Les insectes sont identifiés au cours du déplacement, soit à vue pour les espèces au diagnostic aisé, soit par capture - identification et relâche.

Une recherche des amphibiens a été effectuée par observation directe.

Pour les reptiles une prospection du site a été réalisée par une recherche à vue directe, en particulier au niveau des zones d'ensoleillement maximal, et une recherche d'indices (mues, cadavres).

---

<sup>2</sup> Exigences écologiques d'une espèce vis-à-vis des facteurs ou descripteurs écologiques fondamentaux.

Dans un premier temps, le recensement de l'avifaune est effectué en marchant. Les contacts sonores et/ou visuels identifiés sont reportés sur un support cartographique. Une fois cet inventaire global dressé, des postes d'observations sont choisis. Les durées de guet varient de 15 à 20 minutes par station retenue. Six points d'écoute ont été réalisés.

Les espèces identifiées, directement ou indirectement (traces, odeurs), appartenant aux autres classes zoologiques (mammifères) sont recensées.

Pour les chiroptères, les gîtes arboricoles ont été recherchés lors des deux visites. En revanche, aucune écoute ultra-sons n'a été réalisée.

## 3. LES HABITATS ET LA FLORE

### 3.1. APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS

La valeur patrimoniale des habitats, c'est-à-dire pour simplifier des formations végétales, se base sur quatre critères :

- ✓ Son statut de protection (directive européenne « Habitats »).
- ✓ Sa rareté.
- ✓ Son état de conservation sur le site.
- ✓ La présence d'une flore remarquable.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur :

Très forte	<ul style="list-style-type: none"><li>- Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats »)</li><li>- Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale</li><li>- Surfaces restreintes au niveau européen ou national</li><li>- Très bon état de conservation</li></ul>
Forte	<ul style="list-style-type: none"><li>- Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats »)</li><li>- Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale</li><li>- Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental</li><li>- Bon état de conservation</li></ul>
Moyenne	<ul style="list-style-type: none"><li>- Flore rare à l'échelle régionale ou départementale</li><li>- Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental</li><li>- Etat de conservation plus ou moins dégradé</li></ul>
Faible	<ul style="list-style-type: none"><li>- Flore commune</li><li>- Surfaces importantes au niveau régional ou départemental</li><li>- Etat de conservation plus ou moins dégradé</li></ul>
Nulle ou très faible	<ul style="list-style-type: none"><li>- Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel</li><li>- Flore commune</li><li>- Surfaces importantes au niveau régional ou départemental</li><li>- Etat de conservation très dégradé</li></ul>

## 3.2. LES HABITATS ET LA FLORE DU SITE

### 3.2.1. Les habitats

Le projet s'insère dans un environnement maintenant périurbain, au contact de l'urbanisation d'une part et du vignoble d'autre part, à l'ouest de la commune de Blanquefort.

Les terrains du projet s'insèrent dans une dent creuse de l'urbanisation et sont entourés par de l'habitat individuel.

Les habitats présents témoignent de l'histoire du site et de son évolution :

- Site anciennement agricole avec les friches herbacées issues de l'abandon de l'exploitation des prairies, les friches arbustives poursuivant évolution des friches herbacées, les fourrés formés par la reprise sur coupe d'anciens boisements, un petit boisement de Chêne.
- Site en partie urbanisé avec les jardins, plus ou moins entretenus, accompagnés de quelques arbres (dont des Peupliers).

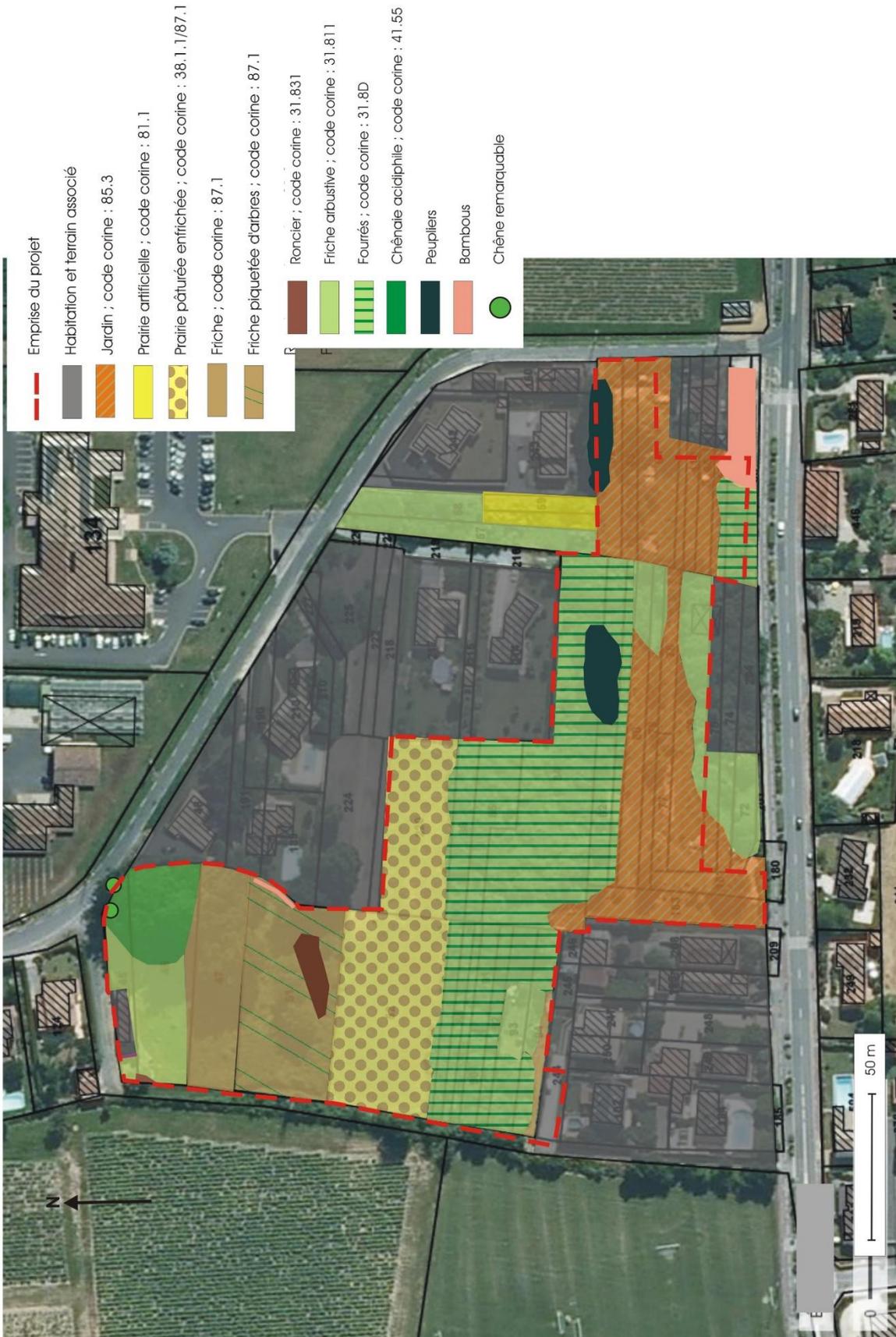
Le tableau ci-après présente les différents habitats de l'emprise du projet et leurs caractéristiques.

Tableau 3 : Les habitats de l'emprise du projet

<p><b>Jardin</b></p> <p>Code Corine : 85.3</p>		<p><u>Type</u> : Jardins plus ou moins entretenus</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : plantes ornementales et graminées (zones herbeuses : Pâturin des près, Agrostide capillaire, Chiendent rampant, Ronce)</p> <p><u>Surface</u> : 0,5 ha</p> <p><u>Zone humide</u> : Non</p> <p><u>Valeur patrimoniale</u> : Faible</p>
<p><b>Friche</b></p> <p>Code Corine : 87.1</p>		<p><u>Type</u> : Friche développée sur des prairies abandonnées</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : Pâturin des près, Fromental, Agrostide capillaire, Chiendent rampant, Cirses, Ronce</p> <p><b>Présence de deux plantes exotiques invasives : la Vergerette du Canada et le Laurier palme.</b></p> <p><u>Surface</u> : 0,12 ha</p> <p><u>Zone humide</u> : Non</p> <p><u>Valeur patrimoniale</u> : Faible</p>
<p><b>Friche piquetée d'arbres</b></p> <p>Code Corine : 87.1</p>		<p><u>Type</u> : Friche piquetée d'arbres</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : Agrostide capillaire, Chiendent rampant, Ronce, Chêne pédonculé, Sumac</p> <p><b>Présence d'une plante exotique invasive : l'Ailante glanduleux.</b></p> <p><u>Surface</u> : 0,21 ha</p> <p><u>Zone humide</u> : Non</p> <p><u>Valeur patrimoniale</u> : Faible</p>

<p><b>Prairie pâturée en voie d'enrichissement</b></p> <p>Code Corine : 37.1/87.1</p>		<p><u>Type</u> : prairie pâturée en voie d'enrichissement après son abandon</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : Pâturin des près, Fromental, Agrostide capillaire, Chiendent rampant, Trèfle rampant, Ronce, Prunellier</p> <p><b>Présence d'une plante exotique invasive : la Vergerette du Canada.</b></p> <p><u>Surface</u> : 0,34 ha</p> <p><u>Zone humide</u> : Non</p> <p><u>Valeur patrimoniale</u> : Faible</p>
<p><b>Roncier</b></p> <p>Code Corine : 31.831</p>		<p><u>Type</u> : Formation monospécifique de Ronce</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : Ronce commune</p> <p><u>Surface</u> : 0,03 ha</p> <p><u>Zone humide</u> : Non</p> <p><u>Valeur patrimoniale</u> : Faible</p>
<p><b>Friche arbustive</b></p> <p>Code Corine : 31.811</p>		<p><u>Type</u> : Fruticées à Prunellier et à Ronce</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : Ronce, Prunellier, Sureau, Fusain.</p> <p><u>Surface</u> : 0,19 ha</p> <p><u>Zone humide</u> : Non</p> <p><u>Valeur patrimoniale</u> : faible</p>
<p><b>Fourrés forestiers</b></p> <p>Code Corine : 31.8D</p>		<p><u>Type</u> : Broussailles forestières décidues</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : Ronce, Sureau, Prunellier, Fragon, Lierre, Ficaire, Euphorbe des bois, Chèvrefeuille des bois, Iris fétide</p> <p><b>Présence de deux plantes exotiques invasives : le Laurier noble et le Laurier palme.</b></p> <p><u>Surface</u> : 0,77 ha</p> <p><u>Zone humide</u> : Non</p> <p><u>Valeur patrimoniale</u> : faible</p>
<p><b>Chênaie silicicole atlantique</b></p> <p>Code Corine : 41.55</p>		<p><u>Type</u> : Chênaie aquitano-ligérienne sur sols lessivés ou acides sous forme de vieux taillis</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : Chêne pédonculé, Châtaignier, Fougère aigle, Chèvrefeuille des bois, Houx, Lierre.</p> <p><b>Présence de deux plantes exotiques invasives : le Laurier noble et le Laurier palme</b></p> <p><u>Surface</u> : 0,07 ha</p> <p><u>Zone humide</u> : Non</p> <p><u>Valeur patrimoniale</u> : Faible, sauf deux vieux sujets (valeur moyenne)</p>

Figure 3 : Carte des habitats



### 3.2.2. La flore

Les plantes du secteur sont essentiellement acidiphiles et mésophiles, mais aussi pour certaines rudérales, c'est-à-dire caractéristiques des terrains vagues et des décombres.

Aucune plante patrimoniale n'a été observée, la nature du milieu (mésophile, avec une forte influence rudérale) étant peu favorable au développement de plantes rares.

On notera que la proximité des jardins entraîne à leur proximité la présence de plantes d'origine exotique<sup>3</sup> qui peuvent être envahissantes :

- Trois avérées<sup>4</sup> : Ailante glanduleux, Bambous et Laurier palme ;
- Deux potentielles<sup>5</sup> : Laurier noble et Vergerette du Canada.

Tableau 4 : Liste des plantes invasives

Nom commun	Nom scientifique	Plante exotique envahissante
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i>	PEE avérée
Bambous	<i>Bambusoideae</i>	PEE avérée
Laurier noble	<i>Laurus nobilis</i>	PEE potentielle
Laurier palme	<i>Prunus laurocerasus</i>	PEE avérée
Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	PEE potentielle



Les Bambous.



L'Ailante glanduleux.



Le Laurier palme.



Le Laurier noble.



La Vergerette du Canada.

<sup>3</sup> CAILLON A. & LAVOUÉM., 2016-Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0-Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 33 pages + annexes.

<sup>4</sup> Les plantes exotiques envahissantes avérées présentent un comportement agressif dans les milieux naturels et semi-naturels. Par leur dynamique, elles peuvent occasionner des impacts non négligeables sur la biodiversité, l'économie et/ou les aspects sociaux et sanitaires.

<sup>5</sup> Taxons introduits de plus ou moins longue date (50 ans<) formant des populations denses dans les milieux rudéraux et anthropisés régulièrement perturbés sous l'action de l'homme (cultures, bords de voies de circulation, friches, jardins, etc.). Ces taxons peuvent être retrouvés dans le milieu naturel mais n'y forment pas de populations susceptibles d'impacter directement ces habitats.

## 4. LA FAUNE

### 4.1. APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES ANIMALES

La valeur patrimoniale des espèces se base sur le statut de protection de l'espèce (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ») et sur le statut de conservation.

Ce dernier est déterminé sur les critères de la diversité spécifique et du degré de menace pesant sur l'espèce.

On utilise en particulier les Listes Rouges existantes, notamment celles de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), mais également celles des associations naturalistes régionales.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur que l'on illustrera par code de couleur :

Espèce menacée <sup>6</sup> ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »)	Très forte
Espèce rare <sup>7</sup> ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »)	Forte
Espèce assez commune et protégée / espèce assez rare (quasi menacée) non protégée / annexe 4 de la directive « Habitats »	Moyenne
Espèce commune et protégée ou espèces sans statut mais présentant un enjeu local.	Faible
Espèce commune, non protégée.	Très faible

Le niveau peut cependant être abaissé (pour les enjeux « très fort » à « moyen ») dans le cas où le statut de l'espèce au niveau local est considéré comme assez commun à commun.

### 4.2. LA FAUNE DU SITE

La faune contactée sur le site est assez pauvre. La proximité avec l'urbanisation, voire l'imbrication avec elle, limite de manière significative la diversité faunistique.

#### 4.2.1. Les insectes

##### a) Les papillons de jour

Le groupe des papillons diurnes (rhopalocères) constitue un bon indicateur pour la qualité de certains milieux.

<sup>6</sup> Espèce « en danger selon la cotation de l'UICN ».

<sup>7</sup> Espèce à aire de répartition limitée (taxons endémiques) ou dont les populations possèdent de faibles effectifs ou sont « vulnérables » selon la cotation de l'UICN.

Le cortège observé est habituel à ce contexte de milieux rudéraux alternant avec des fourrés et boisements.

Le tableau ci-après récapitule les espèces rencontrées : aucun des taxons présents ne possède un intérêt patrimonial notable, et/ou ne fait l'objet d'une protection réglementaire. Leur statut de conservation est considéré comme « préoccupation mineure » par la Liste Rouge Nationale de l'UICN<sup>8</sup> et par la Liste Rouge Régionale.

Tableau 5 : Liste des papillons de jour

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE	
		DHFF	Berne	LR E	PN	LR N	LRR	ZNIEFF
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Mélitée des centaures	<i>Melitaea phoebe</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Piérade du navet	<i>Pieris napus</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Sylvaine	<i>Ochlodes faunus</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».

DHFF : Directive Habitats Faune Flore

Berne : Convention de Berne (1979) (An. II: Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)

PN : Protection Nationale

LRE : Liste Rouge Européenne

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France

LRR : Liste Rouge Régionale

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

## b) Les coléoptères

Les deux espèces de coléoptères patrimoniaux inféodés aux chênes sénescents, à savoir le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant ont été recherchées.

Les arbres présents, pour leur plus grande partie, restent encore jeunes et ne présentent pas les caractéristiques favorables au développement de ces insectes patrimoniaux.

Seuls, au Nord du projet de la parcelle 0045, en bordure de la rue Michel de Montaigne, deux vieux Chênes (celui à l'est se montre d'ailleurs plutôt à l'extérieur de l'emprise) montrent des traces de présence du grand Capricorne.

Le Grand Capricorne, espèce très commune dans le Sud de la France, est protégé et inscrit aux annexes II et IV de la Directive "Habitats".

<sup>8</sup> Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Tableau 6 : Liste des coléoptères patrimoniaux dans l'aire d'étude élargie

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		Aquitaine	
		DHFF	BERNE	LR E	PN	LR N	LRR	ZNIEFF
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	An 2 et 4	An 2	NT	Art 2	-	-	-



Le Chêne en limite extérieure de la parcelle 0045.



Traces de Grand Capricorne sur l'un des Chênes.



L'autre Chêne abritant le Grand Capricorne.

#### 4.2.2. Les amphibiens

Le secteur s'avère peu favorable aux amphibiens car aucune marre ni aucun point d'eau ne sont présents ; les amphibiens n'ont donc pas de sites de reproduction à disposition.

Aucun amphibien n'a été contacté dans l'emprise du projet lors des visites de terrain.

Notons cependant que les boisements peuvent potentiellement constituer un habitat terrestre pour certains amphibiens comme la Grenouille agile, le Crapaud épineux et la Salamandre tachetée.

On retiendra que l'absence de point d'eau sur le site et à proximité est peu favorable aux amphibiens.

#### 4.2.3. Les reptiles

Une seule espèce de reptile a été contactée dans l'emprise du projet lors des investigations de terrain : le Lézard des murailles.

Il a surtout été contacté en bordure de boisements et de voies.

Le Lézard des murailles est le reptile le plus commun en France et en Aquitaine. Il bénéficie d'une protection réglementaire en France et est inscrit à l'annexe IV de la directive « Habitats ».

Il est considéré comme « préoccupation mineure » dans la Liste Rouge des espèces menacées en France de l'UICN.

Tableau 7 : Liste des reptiles

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE	
		DHFF	Berne	LR E	PN	LR N	LR R	ZNIEFF
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Ann 4	Ann 2	LC	Art 2	LC	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».

DHFF : Directive Habitats Faune Flore

Berne : Convention de Berne (1979) (An. II: Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)

PN : Protection Nationale

LRE : Liste Rouge Européenne

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

#### 4.2.4. Les oiseaux

Les oiseaux contactés sur le site sont inféodés à trois types de milieux : les milieux ouverts, les milieux semi-ouverts et les boisements et fourrés.

Les milieux ouverts, c'est-à-dire les friches herbacées et en partie les jardins, sont fréquentées par des espèces qui viennent s'y nourrir comme des fringilles et le Faucon crécerelle. Dans ces habitats, on notera qu'aucun oiseau nicheur n'a été contacté.

Les milieux semi-ouverts concernent les friches arbustives et les ronciers ; l'Hypolaïs polyglotte, le Bruant zizi et le Pouillot véloce y sont nicheurs.

Les boisements et les fourrés accueillent des oiseaux sylvoles qui s'y reproduisent. Le cortège observé est habituel au secteur et se compose d'espèces communes : l'Accenteur mouchet, le Grimpereau des jardins, la Sittelle torchepot, le Pigeon ramier, l'Etourneau sansonnet, la Mésange charbonnière, la Mésange bleue, la Fauvette à tête noire, le Rossignol, le Rouge-gorge, le Merle, la Grive musicienne, le Troglodyte mignon.

Si ces oiseaux sont pour la plupart protégés, ils restent communs et ne présentent pas d'enjeu de conservation notable.

Tableau 8 : Liste des oiseaux

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE			Statut sur le site
		DO	Berne	LR E	PN	LR N	Rareté	Evolution	ZNIEFF	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	An 3	LC	Chassable	LC	TC	Stable	-	Alimentation
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	An 3	LC	Chassable	LC	TC	Stable	-	Alimentation
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	An 2	LC	Art 3	NT	C	Déclin	-	Alimentation
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	TC	Stable	-	Nicheuse
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachyactyla</i>	-	An 3	LC	Art 3	LC	TC	Stable	-	Nicheur
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	An 3	LC	Chassable	LC	C	Déclin	-	Nicheuse
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	TC	Stable	-	Nicheur

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE			Statut sur le site
		DO	Berne	LR E	PN	LR N	Rareté	Evolution	ZNIEFF	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	An 3	LC	Chassable	LC	TC	Stable	-	Nicheur
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	TC	Stable	-	Nicheuse
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	TC	Stable	-	Nicheuse
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	TC	Augmentation	-	Alimentation
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	LC	Chassable	LC	LC	Augmentation	-	Nicheur
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	An 3	LC	Art 3	LC	TC	Stable	-	Nicheur
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	An 3	LC	Art 3	LC	TC	Déclin	-	Nicheur
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	TC	Déclin	-	Nicheur
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	LC	Déclin	-	Nicheur

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée »

DO : Directive Oiseaux

Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)

PN : Protection Nationale (arrêté du 29 octobre 2009)

LRE : Liste Rouge Européenne

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France « LR N : Liste Rouge Nicheurs »

Rareté : statut de rareté du taxon (TC : très commun ; C : commun ; PCL : peu commun ou localisé ; R : rare ; TR : très rare). Liste des oiseaux d'Aquitaine (arrêtée au 31 juillet 2012) - *faune-Aquitaine.org*

Evolution : Tendances évolutives des populations : en Augmentation, Stable, en Déclin (*Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine - LPO Aquitaine et Collectif faune-Aquitaine.org ; janvier 2015*)

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'estimation des statuts de conservation des espèces est basée, au niveau national, sur les données du programme STOC (*Suivi Temporel des Oiseaux Communs*) du Muséum National d'Histoire Naturelle et sur la Liste Rouge des espèces menacées en France (oiseaux de France métropolitaine) de l'UICN. Au niveau régional, elle se sur l'Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine.

#### 4.2.5. Les mammifères

Le Renard et le Lapin de garenne ont été contactés dans l'emprise du projet (traces). Ces espèces sont omniprésentes sur le territoire national.

En ce qui concerne les chiroptères, au regard de l'âge des boisements (on admet généralement qu'un arbre ne peut potentiellement offrir un gîte aux chiroptères qu'à partir d'un diamètre de 30 cm), les possibilités de gîtes arboricoles sont quasiment nulles.

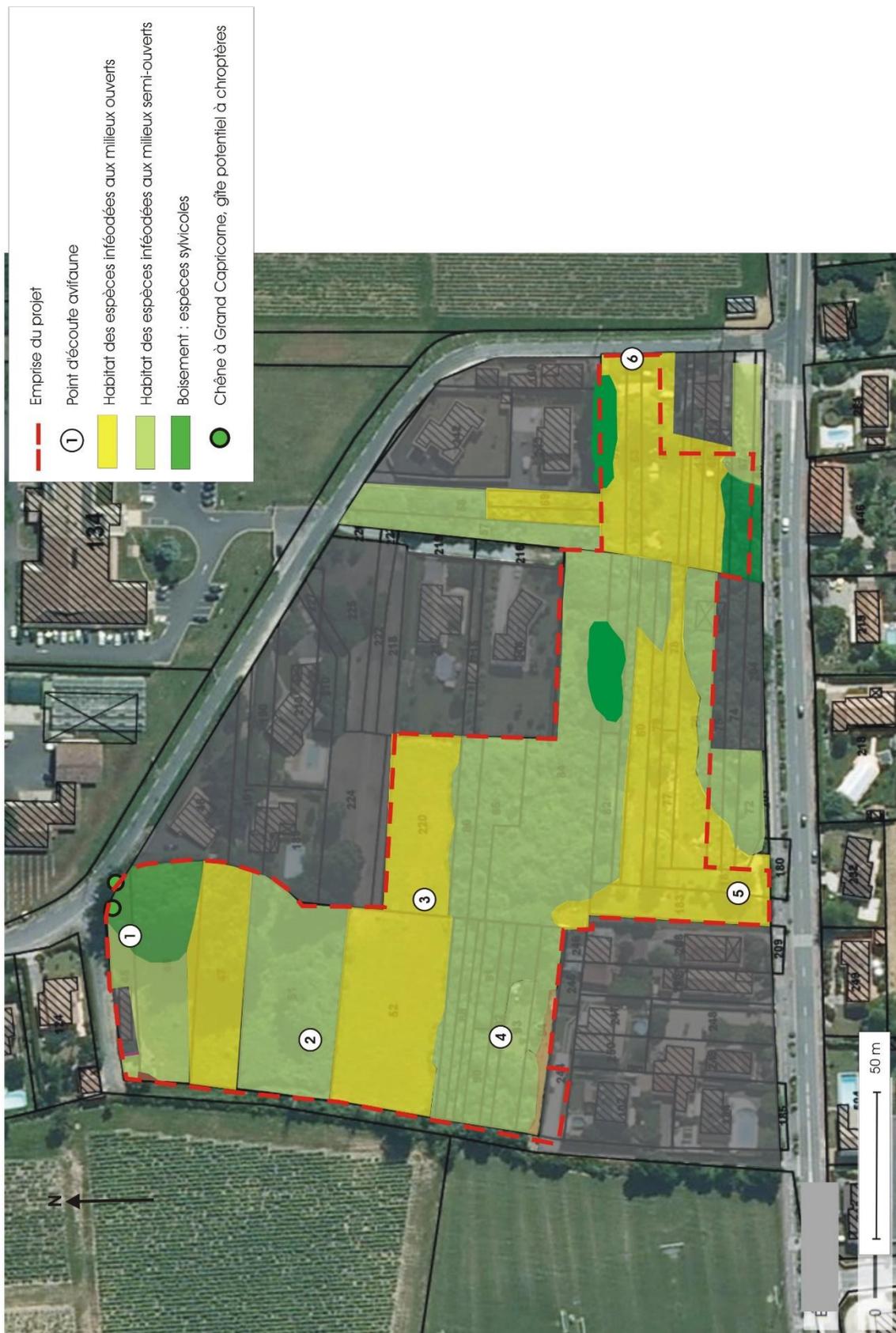
On relèvera cependant que les deux vieux Chênes en limite Nord du projet constituent des gîtes potentiels pour les chauves-souris.

Tableau 9 : Liste des mammifères

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE	
		DHFF	Berne	LR E	PN	LR N	Rareté	ZNIEFF
Lapin de garenne	<i>Oryctogalus cuniculus</i>	-	-	LC	C	NT	C	-
Renard	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	LC	C	LC	TC	-

\*C = Chassable

Figure 4 : Carte de la faune et des habitats d'espèces



## 5. INTERET ECOLOGIQUE

---

### 5.1. ASPECT GENERAL

Les termes d'intérêt et de valeur écologiques traduisent la richesse d'un milieu qui se caractérise schématiquement :

- Soit par la présence de peuplements végétaux ou animaux riches et diversifiés,
- Soit par la présence d'espèces ou d'associations végétales ou animales originales, rares ou en limite de répartition géographique.
- Soit par la fonctionnalité qu'il montre (ex : corridors écologiques).

### 5.2. LES HABITATS ET LA FLORE

Le projet s'insère dans un environnement périurbain, au contact de l'urbanisation récente.

L'emprise du projet abrite 8 habitats, dont 5 traduisent la déprise agricole de la zone (prairie pâturée enrichie, friche herbacée, friche piquetée d'arbres, roncier, friche arbustive), 2 se rattachent aux boisements présents à l'époque (fourrés forestiers et petit boisement de Chêne) et 1 à la présence du bâti d'habitation (jardin).

Ces habitats possèdent une valeur patrimoniale faible.

Aucun habitat humide n'est présent, ce qui n'est pas étonnant au regard du caractère mésophile du site.

Aucune plante d'intérêt ou de rareté particuliers n'a été observée. A noter la présence de plantes invasives.

### 5.3. LA FAUNE

Les caractéristiques du site font qu'il ne présente qu'un intérêt limité pour la faune. Avec les limites des investigations, cette dernière se montre banale, avec une faible diversité spécifique.

On relèvera simplement la présence sur le site de quelques espèces de passereaux communs nicheurs liés aux arbustes, fourrés et boisements ; 9 taxons sont protégés : la Fauvette à tête noire, le Grimpereau des jardins, l'Hypolaïs polyglotte, la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, le Pinson des arbres, le Pouillot véloce, le Rouge-gorge familier et le Troglodyte mignon.

On relèvera à l'extrémité Nord du projet la présence deux vieux Chênes (celui à l'est se montre d'ailleurs plutôt à l'extérieur de l'emprise) montrent des traces de présence du grand Capricorne. Coléoptère protégé. En outre, ces deux Chênes peuvent potentiellement offrir des gîtes aux chauves-souris.

#### 5.4. ASPECT FONCTIONNEL

D'un point de vue fonctionnel, le site est en continuité de l'urbanisation et est longé au Sud par l'Avenue de la Salle de Breillan, axe qui constitue une coupure écologique d'importance locale, et à l'est et au nord par la Rue Michel Montaigne, voie plus modeste.

En termes de fonctionnement écologique, l'emprise du projet s'intègre dans une dent creuse de l'urbanisation, un secteur enrichi à l'interface d'une urbanisation pavillonnaire au Sud et les vignobles à l'Ouest, au Nord et à l'Est.

Les habitats du site n'assurent aucune fonction écologique notable (réservoir de biodiversité, corridor écologique).

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique ne relève d'ailleurs aucun élément d'intérêt sur cette zone.

#### 5.5. CONCLUSION

**Au regard des différents constats réalisés, on peut estimer que le site du projet présente un intérêt écologique globalement faible, hormis ponctuellement les deux Chênes adultes, et qu'il ne possède aucun enjeu patrimonial significatif.**

## 6. IMPACTS ET MESURES

L'impact du projet sur le milieu naturel sera très limité.

En termes de fonctionnalité écologique, le projet se localise dans une dent creuse de l'urbanisation, à l'interface de cette dernière et du vignoble.

### 6.1. EFFET D'EMPRISE ET RISQUE DE DESTRUCTION D'ANIMAUX

La réalisation du projet se traduira par la perte de 2,23 ha se répartissant en :

- 0,34 ha de prairie pâturée enfrichée ;
- 0,12 ha de friche herbacée ;
- 0,21 ha de friche piquetée d'arbres ;
- 0,03 ha de roncier ;
- 0,19 ha de friche arbustive ;
- 0,77 ha de fourrés forestiers ;
- 0,07 ha de boisement de Chêne ;
- 0,50 ha de jardin.

Ces habitats présentent une faible valeur patrimoniale. Aucun habitat d'intérêt communautaire, aucune zone humide ne seront détruits.

L'impact sur les habitats et la flore sera très faible. On veillera cependant lors de la phase travaux à ne pas disséminer les plantes invasives présentes sur le site.

Pour la faune, dont nous avons vu qu'elle était banale et peu développée, l'impact de la perte d'habitat sera très faible. En outre, des surfaces de milieux de repli restent disponibles à proximité.

**Vis-à-vis de l'avifaune, la coupe des arbres et le débroussaillage devront être réalisés en dehors de la période de reproduction.**

Le tableau ci-dessous présente la période que les travaux devront éviter (en rouge), celle où ils peuvent être réalisés sans problème (en vert), entre les mois de septembre et de février.

Tableau 10 : Période de défrichement et débroussaillage

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

 Période la plus propice

 Période critique

**Cette mesure permettra d'éviter la destruction d'individus adultes et de jeunes oiseaux. On peut ainsi estimer que l'impact résiduel du projet sur la faune sera négligeable.**

**Pour les deux Chênes adultes, qui abritent le Grand Capricorne, et qui peuvent potentiellement offrir des gîtes aux chauves-souris, nous préconisons une mesure d'évitement, même si des mesures de réduction d'impact (phasage de la coupe et méthode de bucheronnage adaptée, dépôt des grumes) sont toujours possibles.**

## **6.2. IMPACTS SUR LES RECENSEMENTS ET PROTECTIONS**

**Le site du projet ne se trouve inclus dans aucun périmètre de recensement ou de protection administrative au titre du milieu naturel.**

Les recensements et protections au titre du milieu naturel se localisent au plus près 1,5 km au Sud : ZNIEFF de type 2 n° 720030039 « Réseau hydrographique de la Jalle, du Camp de Souge à la Garonne, et Marais de Bruges » et site Natura 2000 FR7200805 « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines ».

**Le projet ne peut avoir aucun effet direct sur ces recensements et protections (absence d'effets d'emprise). De même, il ne peut avoir aucun impact indirect, car il ne se localise pas dans le bassin versant de la Jalle.**

Notons à plus de 2,5 km du projet, on recense les Marais en rive gauche de la Garonne à l'aval de Bordeaux, et plus à l'Est la Garonne. Des recensements et des protections traduisent leur intérêt écologique.

**Le projet n'aura aucun impact notable sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié les recensements et protections.**

Commune de BLANQUEFORT

# Projet d'Aménagement

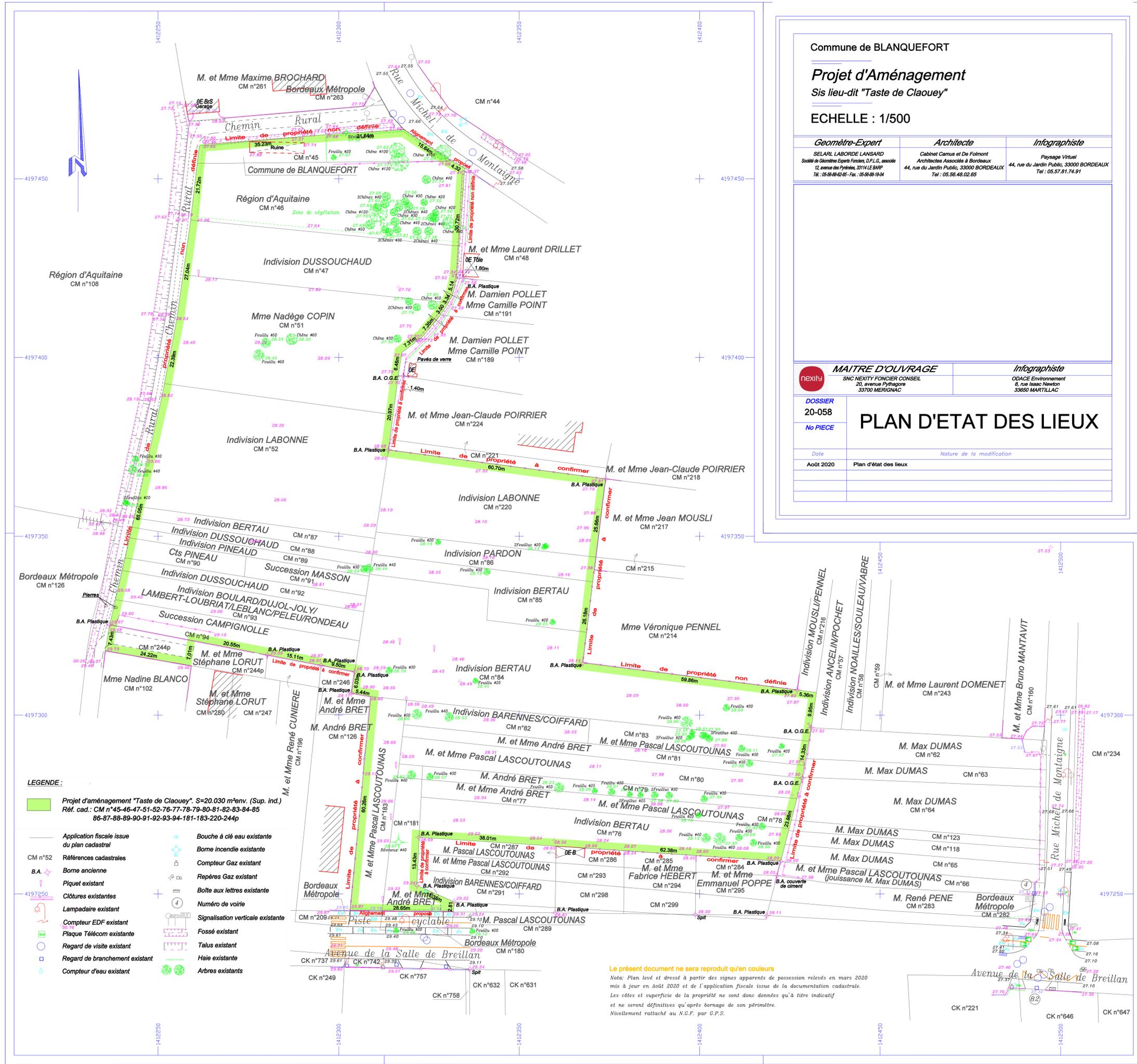
## Sis lieu-dit "Taste de Claouey"

ECHELLE : 1/500

Geomètre-Expert	Architecte	Infographiste
SELARL LABORDE LANSARD Société de Géomètres Experts, D.P.L.G., associés 12, avenue des Pyrénées, 33114 LE BARP Tél. : 05-56-88-82-85 - Fax. : 05-56-88-18-04	Cabinet Camus et De Folmont Architectes Associés à Bordeaux 44, rue du Jardin Public, 33000 BORDEAUX Tél. : 05-56-48.02.65	Paysage Virtuel 44, rue du Jardin Public, 33000 BORDEAUX Tél. : 05.57.61.74.91

MAITRE D'OUVRAGE	Infographiste
SNC NEXITY FONCIER CONSEIL 20, avenue Pythagore 33700 MERIGNAC	ODACE Environnement 8, rue Isaac Newton 33650 MARTILLAC

DOSSIER	PLAN D'ETAT DES LIEUX
20-058	
No PIECE	
Date	Nature de la modification
AOÛT 2020	Plan d'état des lieux



Le présent document ne sera reproduit qu'en couleurs  
Nota: Plan levé et dressé à partir des signes apparents de possession relevés en mars 2020  
mis à jour en Août 2020 et de l'application fiscale issue de la documentation cadastrale.  
Les côtes et superficie de la propriété ne sont donc données qu'à titre indicatif  
et ne seront définitives qu'après bornage de son périmètre.  
Nivellement rattaché au N.C.F. par G.P.S.



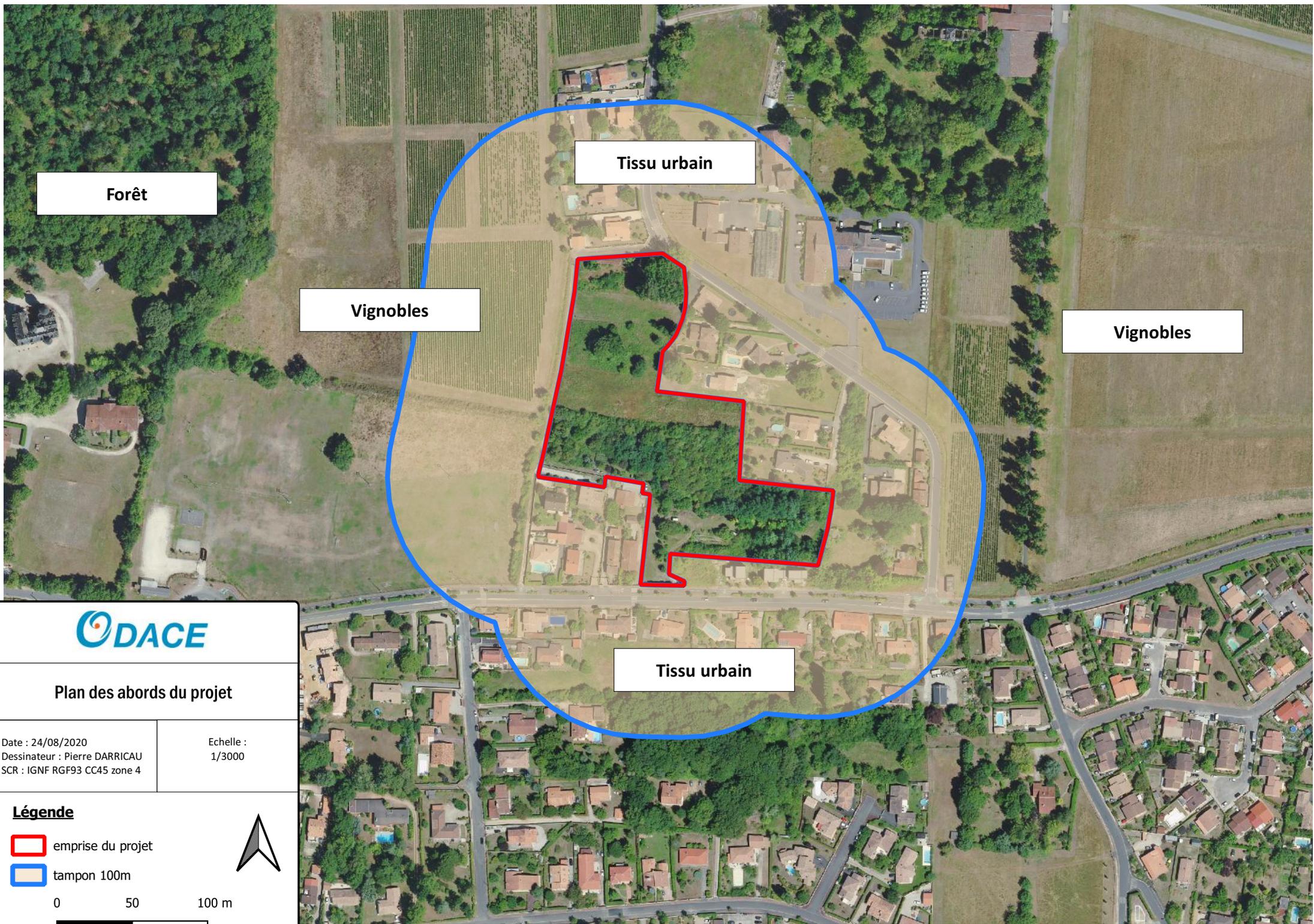
*Figure 1 : photo de la zone d'implantation - vue depuis l'avenue de la Salle de Breillan*



*Figure 2 : prairie pâturée en voie d'enfrichement – au centre de zone d'étude (voir notice écologique)*



*Figure 3 : friche développée sur prairies abandonnées – nord de la zone d'étude (voir notice écologique)*



Forêt

Tissu urbain

Vignobles

Vignobles

Tissu urbain



### Plan des abords du projet

Date : 24/08/2020  
Dessinateur : Pierre DARRICAU  
SCR : IGNF RGF93 CC45 zone 4

Echelle :  
1/3000

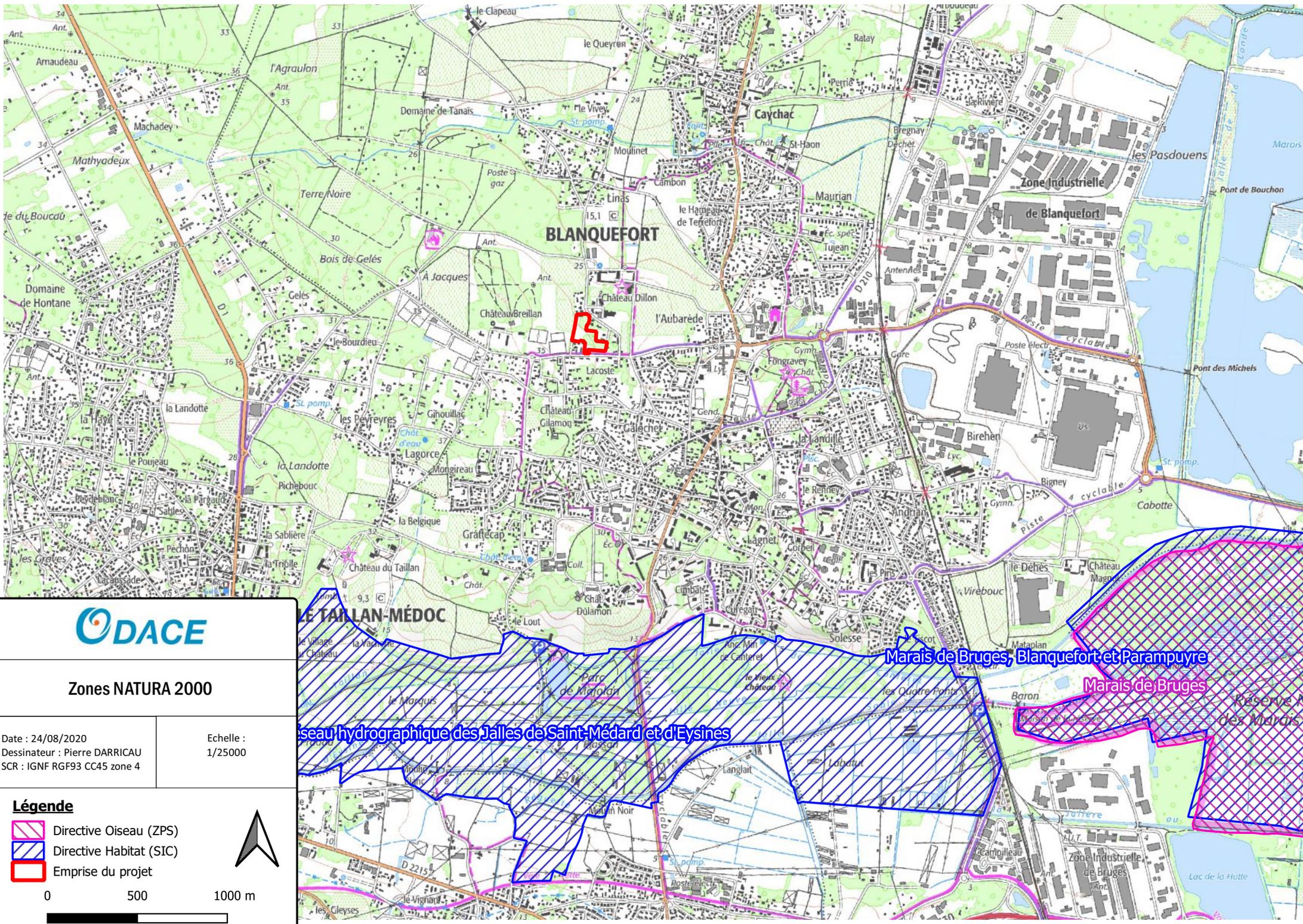
#### Légende

 emprise du projet

 tampon 100m

0 50 100 m





**Zones NATURA 2000**

Date : 24/08/2020  
 Dessinateur : Pierre DARRICAU  
 SCR : IGNF RGF93 CC45 zone 4

Echelle :  
 1/25000

**Légende**

- Directive Oiseau (ZPS)
- Directive Habitat (SIC)
- Emprise du projet



0      500      1000 m



seau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines

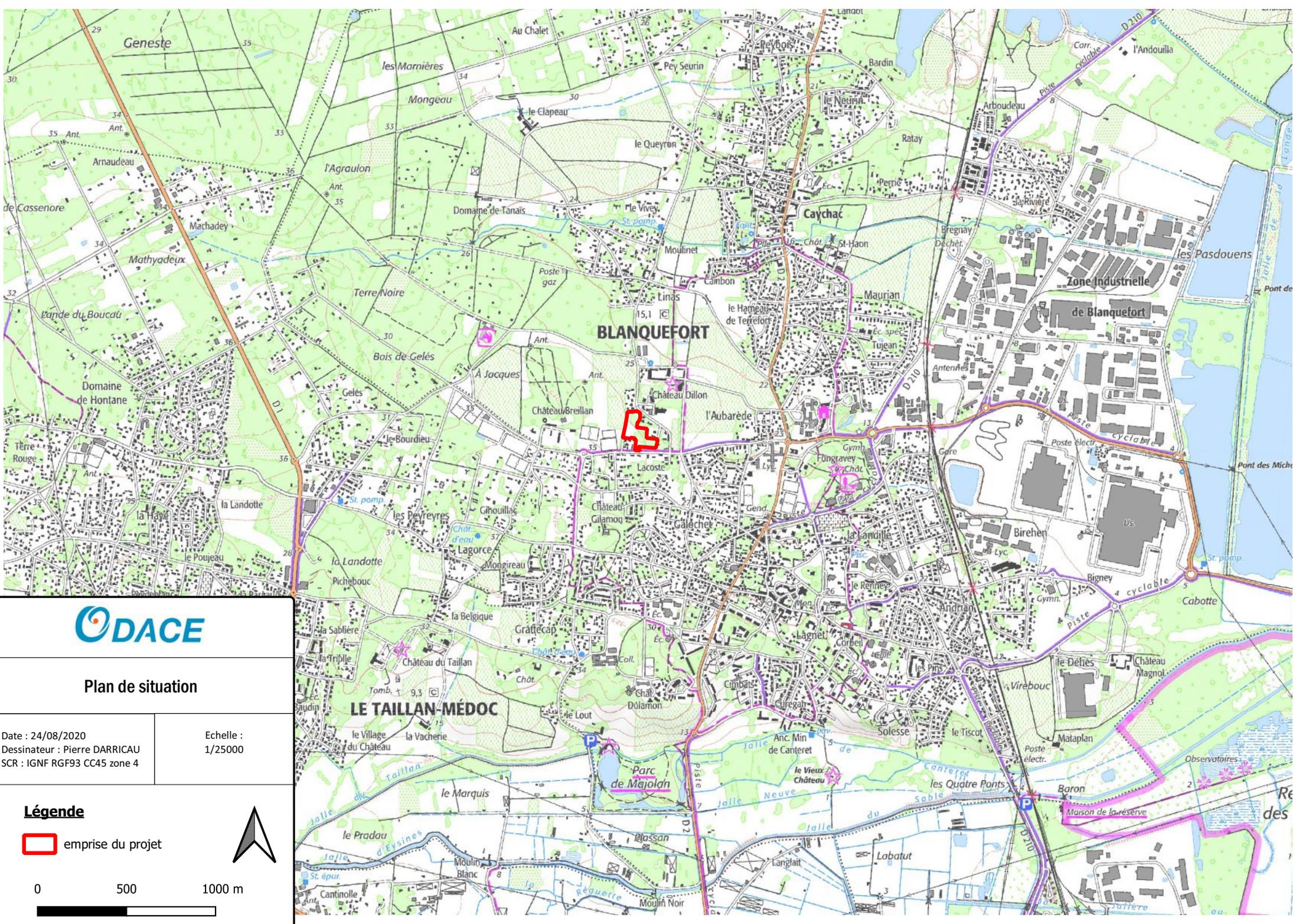
Marais de Bruges, Blanquefort et Parampuyre

Marais de Bruges

Réserve des Marais



30+5=35 TAB (150m<sup>2</sup>SP / lot) = 5250m<sup>2</sup> SP  
 1 macro lot locatif social 1800m<sup>2</sup> SP  
 TOTAL 7050m<sup>2</sup> SP dont 25%, soit 1762m<sup>2</sup>  
 en logements locatifs sociaux



### Plan de situation

Date : 24/08/2020  
Dessinateur : Pierre DARRICAU  
SCR : IGNF RGF93 CC45 zone 4

Echelle :  
1/25000

### Légende

 emprise du projet



0 500 1000 m

